

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

RAPPEL À LA LOI + CSAPA

Par Profil supprimé Postée le 01/09/2013 18:30

Bonjour, j'ai eu un rappel à la loi par le procureur pour outrage sous alcool (je m'en souviens pas) bref je n'ai pas nié les faits devant la gendarmerie, j'ai également dit que je buvais que très rarement (ma conso étant une cuite tout les 4 mois.. je n'aime pas l'alcool).
Dans ce ce rappel à la loi est ajouté que je suis convoqué dans un centre de soin, d'accompagnement et de prévention addictologie (CSAPA)....
Pourquoi ? A quoi sa va me servir moi qui ne boit que rarement ? Que vont ils me faire ? Dépistage ? Combien de temps sa dure ?

Mise en ligne le 02/09/2013

Bonjour,

L'injonction de soins que demande le procureur est probablement à considérer comme faisant suite au rappel à la loi et comme une "alternative" à d'autres types possibles de peines pour l'infraction que vous avez commise.

Même si vous ne buvez que rarement, ce peut être l'occasion pour vous de parler du caractère excessif de vos alcoolisations quand elles se produisent, des risques qui pourraient y être associés.... Les obligations de soins reposent en général sur une série d'entretiens dont vous devez pouvoir justifier auprès du procureur.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du CSAPA de votre ville qui pourra vous recevoir dans ce cadre de l'injonction. N'hésitez pas en les contactant, à leur demander toutes les modalités spécifiques de votre prise en charge.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS LA BOUSSOLE

26-28-30, rue de la Tour de Beurre
76000 ROUEN

Tél : 02 35 89 91 84

Site web : www.laboussole.asso.fr/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h et de 14h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h

Substitution : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et Lundi de 16h à 18h

Consultat° jeunes consommateurs : La Consult' : 02 35 70 66 60: 26, rue de la Tour de Beurre à Rouen Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Voir la fiche détaillée